

Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Impôt sur les revenus de 2021

Avis d'impôt établi en 2022



2D-DOC

05 13 233 945 364

02 88 714 319 341

La notice de cet avis est disponible en <u>cliquant ici</u> ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIP BOURG-EN-BRESSE 5 RUE DE LA GRENOUILLERE BP60407 01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

OZKAN MEHMET OU OZKAN KUTUK

25 RUE DES LAVANDIERES 01000 BOURG-EN-BRESSE

Vos références

Numéro fiscal:

Déclarant 1 (C):

Déclarant 2 (C):

Référence de l'avis : 22 01 0185102 23

Adresse d'imposition :

25 RUE DES LAVANDIERES

01000 BOURG-EN-BRESSE

Numéro FIP : 010 65 19 7029627789 3 A Numéro de rôle : 933 13/12/2022 Date d'établissement : Date de mise en recouvrement : 31/12/2022

01005 Identifiant service:

Vos contacts

Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone

au 0 809 401 401 * du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place

auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

> SIP BOURG-EN-BRESSE SAID BOURG 1ER SECTEUR **5 RUE DE LA GRENOUILLERE BOITE POSTALE 60407** 01012 BOURG EN BRESSE

Somme qu'il vous reste à payer

1 136,00 €

Date limite de paiement : 15/02/2023

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider;
- en flashant avec l'application « Impots.gouv » le code imprimé au dos de cette page, avec votre smartphone ou tablette.

Revenu fiscal de référence : Nombre de parts :

50 323

3,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

N°fiscal: 05 13 233 945 364 Feuillet n°: 1 / 3

Déclarant 1 - Nom de naissance : OZKAN Déclarant 2 - Nom de naissance : CICEK



Suite en page suivante >>>

situation du foyer cas particulier enfants majeurs célibataires enfants mariés personnes recueillies handicapées

M 2

RÉSIDENCE	EXCLUSIVE	RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	DE PARTS
				3.00

Détail des revenus Salaires Autres revenus imposables Heures supplémentaires non exonérées	Déclar. 1 463 6280	Déclar. 2 6573 7269 0	Enfant(1) 7904	Total
Total des salaires et assimilés ² Déduction 10% ou frais réels	6743 - 674	13842 - 1384	7904 - 790	
Salaires, pensions, rentes nets	6069 47160 - 23580	12458	7114	25641
BIC pro., régime micro, netsBIC pro., régime micro, total foyer fiscal	23580			23580
Revenu brut global				49221
Revenu imposable				49221
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴ Décote				2040 - 384
Impôt avant réductions d'impôt				1656
REDUCTIONS D'IMPOT 15	Montant declare	Montant retenu	Montant reduction	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants Montant de la réduction d'impôt Total des réductions d'impôt ²⁰	2	2	366	- 366
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net				1290
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 20	 21 :			
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2021 dû ⁵³ : Retenue à la source prélevée en 2021 par vos verse	eurs de revenus :			1290 - 7
Solde d'impôt sur les revenus 2021 :				1283
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES Revenu fiscal de référence ²⁵				50323
Suite on page suivante				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques. Cette réclamation doit être présentée au plus tard jusqu'au 31 décembre de la 2º année suivant celle de la mise en recouvrement du présent avis (dans les conditions prévues aux articles R*190-1 et R*196-1 du livre des procédures fiscales).

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R*196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification. Pour les revenus de l'année 2018, le droit de reprise de l'administration fiscale s'exerce jusqu'à la fin de la 4º année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due soit, le 31 décembre 2022 (Il de l'article 60 de la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017).

N°fiscal: 05 13 233 945 364 Feuillet n°: 2 / 3

>>> Suite de votre avis				
SUPPLEMENT D'IMPOT Montant de votre impôt net Prélèvements antérieurs Impôt sur le revenu antérieur à déduire				1283 + 7 - 154
Supplément d'impôt			=	1136
Revenus exonérés Heures supplémentaires Heures supplémentaires PLAFOND EPARGNE RETRAITE Le plafond disponible pour la déduction des	Déclarees Nettes		Déclar. 2 1225 1102	
cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de		Déclar. 1	Déclar. 2	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019 Plafond non utilisé pour les revenus de 2020 Plafond non utilisé pour les revenus de 2021 Plafond calculé sur les revenus de 2021		0 + 0 + 0 + 4114	0 + 0 + 0 + 4114	
Plafond pour les cotisations versées en 2022		= 4114	= 4114	
Le présent avis complète et remplace le précédent ³	7			
PRELEVEMENT A LA SOURCE				
Attention, ces informations ne prennent pas en compte les actions que vous avez pu réaliser sur impots.gouv.fr depuis la constitution du présent avis.				
Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable				
Taux pour le foyer	3,20%			
ou				
En cas d'option sur impots.gouv.fr pour des taux individualisés à la place du taux pour le foyer, ces taux individualisés seront alors les suivants : Taux individualisé pour le déclarant 1 Taux individualisé pour le déclarant 2 Cette option ne modifie pas le montant total prélevé à la source pour le foyer.		4,60%	0,00%	
Acompte mensuel pour les revenus Suite en page suivante >>>				

Avis d'impôt établi en 2022

Impôt sur les revenus de 2021

N°fiscal: 05 13 233 945 364 Feuillet n°: 3 / 3

14 1130a1 , 00 10 200 040 004			<u>'</u>	Culletti . 0 / 0
>>> Suite de votre avis				
sans organisme collecteur Acompte d'impôt sur le revenu :	Foyer	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
BIC revenus soumis à l'acompte		23580		
montant de l'acompte mensuel		63		
Total général de l'acompte mensuel pour les revenus sans organisme collecteur		63		63
Ce montant sera prélevé chaque mois, au plus tard deux mois après la date de mise en recouvrement, sur votre compte bancaire. Si vous souhaitez modifier le compte bancaire ou opter pour un prélèvement trimestriel, rendez-vous sur impots.gouv.fr				